



**AVIS D'OUVERTURE D'EXAMEN PROFESSIONNEL  
POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR  
HOSPITALIER DE LA FONCTION PUBLIQUE  
HOSPITALIERE**

**PAR VOIE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE**

Le Directeur,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et du corps des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris modifié,

Vu l'arrêté du 03 mars 1993 fixant la composition du jury et les modalités des concours sur épreuves et des examens professionnels ouvrant l'accès au corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière, modifié par l'arrêté du 28 juin 1995 et l'arrêté du 12 mai 20210,

DECIDE

**Article 1 : Répartition des postes**

Un examen professionnel pour accéder au grade d'ingénieur hospitalier est ouvert au Centre Hospitalier de Brioude en vue de pourvoir :

- 1 poste aux Ressources humaines
- 1 poste à la Direction des Systèmes d'Information

Cet examen est ouvert aux membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers justifiant d'au moins dix années de services effectifs dans leur corps et aux membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers justifiant d'au moins huit années de services effectifs en qualité de technicien supérieur hospitalier de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe.

Les durées des services exigés sont appréciées au 31 décembre 2021.

## **Article 2 : Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature complets doivent être expédiés par courrier postal uniquement, au plus tard le 02 septembre 2022 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Centre Hospitalier de Brioude  
2 rue Michel de l'Hospital BP 140  
43100 BRIOUDE

Le dossier de candidature comprendra :

- 1) Une lettre de demande d'admission avec indication de la spécialité pour laquelle concourt le candidat
- 2) Un curriculum vitae détaillé
- 3) Les diplômes ou certificats dont le candidat est titulaire
- 4) Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française en cours de validité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne
- 5) Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ou une photocopie de ce document ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national

Tout dossier incomplet ou expédié hors délai ou transmis autrement que par voie postale sera rejeté de manière définitive.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à la Direction des Ressources Humaines 04 71 50 97 87

## **Article 3 : Composition du jury**

- a) Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ;
- b) Un membre du personnel de direction en fonctions dans la région concernée ou dans les régions voisines, extérieur à l'établissement ou aux établissements dans lesquels les postes sont à pourvoir, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les personnels de direction des établissements de la ou des régions comptant au moins un emploi d'ingénieur hospitalier en chef de classe normale ;
- c) Deux ingénieurs hospitaliers en fonctions dans la région concernée ou les régions voisines dont l'un au moins a la qualité d'ingénieur hospitalier, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les ingénieurs hospitaliers relevant de la spécialité au titre de laquelle est ouvert le concours ;

**Article 4 : Nature et calendrier des épreuves**

**PHASE D'ADMISSIBILITE**

Epreuve sur dossier : Examen par le jury du dossier de candidature

**PHASE D'ADMISSION**

Epreuves orales : Entretien avec le jury destiné à permettre de juger des aptitudes générales du candidat.

Questions destinées à apprécier les aptitudes professionnelles et les connaissances administratives et techniques du candidat à partir de la résolution d'un cas concret.

Calendrier prévisionnel du concours : 18 novembre 2022

Brioude, le 29 septembre 2022

Le Directeur

Marc VANDENBROUCK



